



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023 À 19:30 :

À la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2023, sont présents les conseillères et conseillers: Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse, Mme Nathalie Bresse.

La conseillère Gina Castelli est absente.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

1.
Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 30.

2023-11-238

2.
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. **Ouverture**

1.1 Ouverture.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

2.1 Remise des certificats aux animateurs et animatrices pour le premier gala des SAE

3. **Adoption du procès-verbal:**

3.1 Séance ordinaire du 2 octobre 2023 ;

4. **1^{re} période de questions**

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. **Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

6. **Information au conseil et correspondance**

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois d'octobre 2023.

7. **Rapports des comités**

7.1 Finances – Subventions:

7.1.1 Adoption des comptes à payer ;

7.1.2 Dépôt des états comparatifs;

7.1.3 Dépôt des comptes à recevoir de la Municipalité au 31 octobre 2023;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. **Affaires nouvelles**

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Budget 2024 – Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus;

8.1.2 Nomination du maire suppléant à la MRC pour l'année 2024;

8.1.3 Nomination des maires suppléants pour l'année 2024;

8.1.4 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2024;

8.1.5 Fermeture du bureau municipal pour le congé des Fêtes;

8.1.6 Mandat à l'Union des municipalités du Québec – achat de chlorure utilisé comme abat-poussière;

8.1.7 Demande d'aide financière – Paroisse Saint-Stanislas;

8.1.8 Demande d'autorisation – course de VTT du 27 janvier 2024;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- 8.1.9 Embauche d'un employé au poste de journalier / préposé à l'entretien des bâtiments;
- 8.1.10 Adoption de la politique de communication;
- 8.1.11 Résolution autorisant la conclusion d'un accord avec le Fonds pour le transport actif canadien;
- 8.1.12 Achat d'une pompe pour le parc Pomerleau;
- 8.1.13 Résolutions avec des postes budgétaires manquants;
- 8.1.14 Contribution à la campagne de financement Les amis des Jeux- Estrie;
- 8.1.15 Autorisation d'une directive de changement dans le projet d'ascenseur;
- 8.1.16 Adoption de la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité d'Ascot Corner;
- 8.1.17 Adoption de la politique d'évaluation de rendement de l'équipe de direction et de la politique d'évaluation de rendement de la direction générale;
- 8.1.18 Accord avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme Le Canada en fête;
- 8.1.19 Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

9. Avis de motion à donner

- 9.1 Dépôt du projet de règlement numéro 704 emprunt de 476 000.00\$ pour la construction d'un sentier multifonctionnel;

10. Adoption des règlements

- 10.1 Adoption du règlement numéro 702 modifiant le règlement de zonage numéro 642;
- 10.2 Résolution d'adoption du règlement 705 modifiant le règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911;

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : le lundi 4 décembre 2023 à 19 h 30

Prochaine séance extraordinaire : le lundi 11 décembre 2023 à 19h30
(Budget)

Prochaine séance extraordinaire : le lundi 11 décembre 2023 à 19h45
(Règlement de taxation)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

2.1

REMISE DES CERTIFICATS AUX ANIMATEURS ET ANIMATRICES POUR LE PREMIER GALA DES SAE

Au mois de septembre 2023, il y a eu la première édition du Gala des SAE afin de reconnaître le travail des animateurs et animatrices de camps de jour dans la MRC du Haut-Saint-François.

Pour la Municipalité d'Ascot Corner, les gagnants sont les suivants :

La plus impliquée : Léa Skilling (Galaxie)
La plus équipée : Alex-Sandrine Ré (Spirit)
Gaston Lagaffe : Raphaël Denis (Kodiak)
Le p'tit comique : Charles Montagne (Cheetos)
La plus organisée : Eve Skilling (Cosmos)
La plus créative : Léane Carrier (Shazam)
Le meilleur esprit d'équipe : Yudelcy Baldivia (Mariposa)
Le bébé de la gang : Charles-Édouard Bilodeau (Rétro)
La plus game : Pénélope Vandandaigue (Everest)
Le préféré des enfants : Rémi Perron (Rocket)
Étoile montante : Amélie Patry (Sauterelle)
Étoile 2023 : Gabriel Dutil (Jujube)

Le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner en a profité pour remercier les animateurs et animatrices pour leur travail.

3.1

2023-11-239

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 42).

M. Jacques Gourde :

- Demande de suivi sur le changement de réglementation en lien avec le remblai.
- Il propose d'embarquer dans un comité pour préserver la tranquillité des résidents par rapport au remplissage.

M. Bertrand Ash :

- Est-ce qu'il y a eu de l'avancement par rapport au vandalisme?
- Le remplissage, ça entre par millier de voyages.

M. Jacques Nadeau :

- C'est les assurances qui payent pour le vandalisme?

Mme : Maryse Labonté :

- J'ai eu le plaisir de visiter une belle école.
- Est-ce qu'elle sera déplacée pour être plus visible?
- Il y a des boîtes de livre, pourquoi pas une boîte de jouet?
- Allez-vous parler de la piste cyclable?
- Demande d'appeler avant de faire les travaux chez elle.

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 02



No de résolution
ou annotation

2023-11-240

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois d'octobre 2023 et en fait la lecture.

7.1.1

COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 6 novembre 2023 au montant de 388 348.28 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS :

Le directeur général dépose au conseil les états comparatifs au 31 octobre 2023, tel que prévoit l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

7.1.3

DÉPÔT DU RAPPORT DES COMPTES À RECEVOIR :

Le directeur général dépose au conseil le rapport des comptes à recevoir en date du 31 octobre 2023.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse :

Donne de l'information concernant :

- Échec au crime de l'Estrie a donné 2000\$ à la MRC pour les zones neutres. C'était la dernière rencontre la semaine passée d'échec au crime. Ça existe toujours, mais c'est maintenant échec au crime Québec.
- Nous sommes en préparation des budgets un peu partout.
- Le budget de Valoris reste le même. Il reste à obtenir l'approbation de la ville de Sherbrooke.
- Le budget de la MRC commence cette semaine.

Madame Gina Castelli :

Donne de l'information concernant :

Gina Castelli est absente.

Madame Sylvie Boucher :

Donne de l'information concernant :

- Pour la régie incendie, il y a eu cinq sorties pour East Angus, une sortie pour Ascot Corner et zéro pour Westbury.
- La régie incendie prête une ressource à la MRC pour le schéma de couverture de risque.
- En urbanisme, il y a eu 17 permis pour 188 000 \$ de travaux.
- Nous avons reçu une demande officielle de PPCMOI.
- Nous travaillons sur le projet de la rue Darce et Dubé et la nouvelle piste cyclable et nous sommes en préparation du budget.
- Un autre PPCMOI est à venir.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Monsieur Alain Rondeau :

Donne de l'information concernant :

- La programmation automne est partie.
- Le Yoga doux a été ajouté en mi-session en projet pilote.
- Nous avons les rencontres de Lettre attachée par des auteurs.
- En fin de semaine, c'est le Salon des artisans.
- Le carnaval 2024 est en préparation.
- Nous avons eu une rencontre du comité PAI chantier trois (3). Nous poursuivons les mêmes objectifs.
- Nous continuons la promotion de SécuriCAB.
- Nous allons commencer une rencontre annuelle avec les représentants des OBNL pour continuer à faire des liens.

Monsieur Stéphane Baillargeon :

Donne de l'information concernant :

- Le 14 octobre dernier avait lieu, à l'écocentre du garage municipal, notre deuxième journée de l'Environnement de l'année. Malgré l'ouverture ce printemps de l'écocentre qui est accessible tous les samedis matin, la popularité de cette activité environnementale bisannuelle ne semble pas vouloir diminuer. Le volume de matière que vous nous remettez à chaque fois est impressionnant. Ces matières évitent l'enfouissement et une deuxième vie leur sera donnée. Que ce soit la transformation, la valorisation, la réutilisation ou bien toute autre méthode consistant à éviter l'enfouissement, toutes ces alternatives constituent un gain pour notre planète. Nous vous en remercions.
- Vous avez été près de 85 à contribuer à amasser : Près de 100 pneus, deux grosses boîtes de « VOS SERPUARIENS ^{MD} », une cloche de vêtement, deux gros sacs de styromousse, plus de 1 500 kg de métal, l'équivalent de deux bacs de récupération de peintures et d'huile usées ainsi qu'une bonne quantité de piles et batterie, bonbonnes de propane, béton, néon et lampes U.V. et bois de toute sorte. Exceptionnellement, lors de cette journée, nous acceptons les déchets dans l'éventualité qu'ils fussent accompagnés de matières recyclables mentionnées précédemment. Malgré tout, le volume de déchet recueilli est peu élevé par rapport aux matières qui seront valorisées, ce qui justifie bien ce service d'écocentre.
- Lors de cette journée, vous avez été nombreux à repartir avec des sacs de papier compostable offert par BMR - G. Doyon de East Angus ainsi qu'une petite quantité de compost gracieuseté de Englobe de Bury.
- Merci à l'équipe de la voirie pour leur travail : Éric Bourget coordonnateur des travaux publics, Luc Gervais, Bertrand Goudreau et Zachary Grégoire. Notons également la participation de la mairesse Mme Nathalie Bresse
- NB. : L'écocentre devrait être accessible jusqu'au début de décembre, pour vous en assurer, n'hésitez pas à nous contacter. Stéphane Roy, directeur de l'urbanisme et de l'environnement ou Éric Bourget, coordonnateur des travaux publics

Madame Lisa Cadorette :

Donne de l'information concernant :

- À la Voirie, nous avons reçu la visite des assureurs afin de faire l'inspection de nos bâtiments. Ils nous interdisent de faire toute friture dans notre cuisine du centre multifonctionnel.
- En ce qui concerne la circulation des camions de la ville de Sherbrooke pour le remblai sur le chemin Galipeau. Le tout devrait être terminé. Nous allons voir à travailler le règlement pour minimiser les impacts pour les citoyens et nos routes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Éclairage terrain de tennis. Nous allons installer un bouton pour fermer les lumières. Nous avons reçu l'information disant que les lumières pouvaient rester toute la nuit en fonction.
- Nous accueillons dans l'équipe Dylan Veilleux qui sera à l'entretien des salles, bureaux, etc. il remplacera Gabriel qui se retrouve à la voirie.
- Le directeur des travaux publics travaille sur l'obtention de subventions pour des bornes électriques pour voitures. Les premières seraient installées dans le stationnement de l'hôtel de ville.
- Le rechargement du chemin SandHill est terminé.
- Le gainage du système sanitaire de la route 112 et une section du chemin Spring n'est pas encore débuté. Nous avons la date du 22 novembre pour le début des travaux, mais rien n'est encore sûr. Le MTQ exige un plan de signalisation approuvé par un ingénieur avant de délivrer le permis, chose que nous n'avons pas reçue à ce jour.
- Projection des projets majeurs pour novembre pour l'équipe de la voirie :
 - Chantier de la rue du CPE
 - Effectuer des recherches pour augmenter la capacité des étangs
 - Effectuer des recherches pour faire un lit de séchage aux étangs
 - Avancé le projet aqueduc 112
 - Avancé projet piste cyclable
 - Avancé projet affichage
 - Avancé projet chemin Galipeau entre boucher et limite de Stoke
 - Avancé projet des jeux d'eaux au parc Goddard (modification chalet)
 - Effectuer les préparatifs du budget 2024
 - Effectuer changement de ponceau au bout du chemin Paul
 - Effectuer les préparatifs pour l'hiver qui arrive à grands pas.

Madame Hélène Bédard :

Donne de l'information concernant :

- La politique de communication a été mise à jour afin de bien refléter les nouvelles réalités de la Municipalité. Elle se retrouve sur le site web de la Municipalité.
- Des démarches sont en cours afin de remplacer nos panneaux électroniques qui sont devenus désuets.
- Nous travaillons à l'achat et à la rédaction de plaques extérieurs et intérieurs qui seraient installés sur nos bâtiments et dans nos salles afin d'expliquer et de mettre en valeur les toponymes.
- Dans un souci de bien-être et de mobilisation du personnel ainsi que d'une plus grande efficacité au travail, le conseil a élaboré une politique d'évaluation de rendement de tous les directeurs. Celle-ci est maintenant terminée et débutera en janvier 2024.
- Nous poursuivons la mise en conformité de la Municipalité face à la loi 25 qui concerne les renseignements personnels.

8.1.1

BUDGET 2024 – RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS :

Formules Municipales No 563-A-MST-O
023-11-241



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE le budget 2024 a été adopté par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2024 doit être adopté par les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la participation d'Ascot Corner augmente de 106 170.78 \$ pour un total de 381 805.82 \$ sur un budget totalisant 939 205.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le budget 2024 de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus tel que déposé pour une contribution de 381 805.82 \$ soit 40.65% du budget de 939,205.00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2023-11-242

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT À LA MRC POUR L'ANNÉE 2024 :

CONSIDÉRANT QU'il faut nommer le maire suppléant pour la MRC du Haut-Saint-François, et ce pour toute l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte que madame Hélène Bédard soit nommée mairesse suppléante jusqu'au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2023-11-243

NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR L'ANNÉE 2024 :

CONSIDÉRANT QU'il faut nommer les maires suppléants pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** les conseillères et conseillers suivants soient nommés maires suppléants pour l'année 2024:

2024	
➤ Janvier, février	Gina Castelli
➤ Mars, avril	Alain Rondeau
➤ Mai, juin	Sylvie Boucher
➤ Juillet, août	Stéphane Baillargeon
➤ Septembre, octobre	Lisa Cadorette
➤ Novembre, décembre	Hélène Bédard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2023-11-244

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2024 :

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** les séances débuteront à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 5655 route 112 à Ascot Corner;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024:

- Lundi 8 janvier
- Lundi 5 février
- Lundi 4 mars
- Mardi 2 avril
- Lundi 6 mai
- Lundi 3 juin
- Mardi 2 juillet
- Lundi 5 août
- Mardi 3 septembre
- Lundi 7 octobre
- Lundi 4 novembre
- Lundi 2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le greffier-trésorier conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-11-245

8.1.5

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LE CONGÉ DES FÊTES :

CONSIDÉRANT QUE chaque année le bureau municipal est fermé durant la période des fêtes;

CONSIDÉRANT QUE les employés doivent prendre des journées de congé durant cette fermeture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte que le bureau municipal soit fermé du 22 décembre 2023 au 7 janvier 2024 inclusivement et que les employés utilisent leurs journées de congé disponibles selon la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-11-246

8.1.6

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour l'année 2024, potentiellement 2025 et 2026 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons*) nécessaire aux activités de la Municipalité;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant le formulaire d'inscription sur le portail à la date fixée;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée; soit à la signature de celui-ci au 30 octobre 2024, avec possibilité de le prolonger deux fois, à la discrétion de l'UMQ, soit jusqu'au 30 octobre 2025 puis jusqu'au 30 octobre 2026;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
2023-11-247

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.7

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PAROISSE SAINT-STANISLAS :

CONSIDÉRANT QUE la Paroisse Saint-Stanislas demande du soutien financier pour le bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de donateurs pour le fonctionnement de la paroisse est toujours à la baisse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte de verser une contribution financière de 400 \$.

Poste budgétaire : 02-190-02-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2023-11-248

DEMANDE D'AUTORISATION – COURSE DE VTT DU 27 JANVIER 2024:

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs du « Challenge VTT Ascot Corner » demandent à la Municipalité l'autorisation d'organiser une course de VTT sur la neige le 27 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage 642 permet ce type d'évènement suite à l'autorisation écrite du conseil;

Article 14.3 Les pistes de course et les évènements sportifs et récréatifs

a)

b) L'utilisation temporaire de bâtiments et/ou de terrains privés ou publics pour la tenue d'évènements culturels, sportifs et récréatifs tels les foires, les festivals ou les courses de véhicules tout-terrain, n'est permise que pour une période maximale de quatre jours et sur autorisation écrite du conseil municipal.

Tout ouvrage, structure ou construction peut être érigé cinq jours avant la tenue de l'évènement et doit être enlevé ou démoli dans les cinq jours suivant la fin de celui-ci. Le terrain doit également être remis dans son état original.

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs devront se conformer aux exigences de l'article 14.3 du Règlement de zonage 642 et au besoin à toutes autres normes règlementaires applicables;

CONSIDÉRANT QU'une bande riveraine de dix mètres devra être respectée en bordure de la rivière Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité recommande au promoteur de s'assurer de respecter toutes les normes environnementales du ministère de l'Environnement applicables à ce type d'évènement.

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs de cet évènement doivent s'assurer d'avoir l'accord du propriétaire du terrain ainsi que celle de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs ont l'appui du Service de sécurité incendie, qu'ils ont un certificat de compensation de carbone de l'organisme « Acacia Carbone » et qu'ils disposent d'un plan d'évacuation du terrain en cas d'urgence;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise conformément à l'article 14.3 du Règlement de zonage 642 la tenue de l'évènement « Challenge VTT Ascot Corner » du 27 janvier 2024. Par le fait même, le conseil consent à fournir gratuitement pour cet évènement les items suivants :

- Vingt cônes orange
- Des chevalets jaunes des loisirs
- Bacs à déchets et de récupérations
- Quatre tables

De plus comme demandé, la Municipalité autorise exceptionnellement la circulation des véhicules tout-terrain sur les chemins Boucher, de la rivière et sur la rue Principale le jour même, soit le 27 janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-11-249

8.1.9

EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ AU POSTE DE JOURNALIER / PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS :

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a évalué les candidatures pour le poste de journalier / préposé à l'entretien des bâtiments;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche de monsieur Dylan Veilleux, salarié permanent à temps complet comme journalier / préposé à l'entretien des bâtiments selon les conditions de la convention collective en vigueur.

Il est également résolu que monsieur Dylan Veilleux soit entré en poste le 16 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-11-250

8.1.10

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE COMMUNICATION :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut standardiser ses processus de communication par une politique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte la politique de communication telle que déposée.

Il est également résolu que cette politique de communication abroge tous les autres politiques de communication de la Municipalité d'Ascot Corner.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

2023-11-251

8.1.11

RÉSOLUTION AUTORISANT LA CONCLUSION D'UN ACCORD AVEC LE FONDS POUR LE TRANSPORT ACTIF CANADIEN:

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est éligible à une subvention du Fonds pour le transport actif canadien pour le projet de piste cyclable;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner confirme qu'elle répond à toutes les exigences de l'accord du Fonds pour le transport actif canadien et autorise le greffier-trésorier à exécuter l'accord avec le Fonds du transport actif canadien au nom de la Municipalité d'Ascot Corner.

Il est également résolu d'autoriser le greffier-trésorier à signer tous les documents en lien avec cet accord, et ce, conditionnellement à l'obtention des autorisations requises en vertu de la loi sur le ministère du Conseil exécutif, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-11-252

8.1.12

ACHAT D'UNE POMPE POUR LE PARC POMERLEAU :

CONSIDÉRANT QUE la pompe du chalet du parc Pomerleau doit être remplacée;

CONSIDÉRANT QUE la pompe du chalet du parc Pomerleau doit être suffisamment puissante pour permettre les vidanges de VR;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-06-150 autorisait l'achat d'une pompe pour le parc Pomerleau, mais les coûts de modifications pour la rendre conforme à nos installations nécessitent des investissements trop importants;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat d'une station de pompage à l'entreprise S.O.S Pompes Pièces Expert au coût de 15 970.00 \$ plus taxes comme la soumission 1070.

Il est également résolu d'autoriser l'entreprise S.O.S Pompes Pièces Expert de procéder à l'installation et de modifier l'entrée électrique afin d'accueillir la station de pompage au coût de 4 500.00 \$ plus taxes.

Il est également résolu que cette résolution annule la résolution 2023-06-150.

Poste budgétaire : Fonds de parc et de terrain de jeux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-11-253

8.1.13

RÉSOLUTIONS AVEC DES POSTES BUDGÉTAIRES MANQUANTS :

CONSIDÉRANT QUE certaines résolutions passées en 2023 n'avaient pas de poste budgétaire indiqué à la résolution pour spécifier où sera prise la dépense;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise les modifications suivantes :

Résolution	Sujet	Poste budgétaire	Explication
2023-02-048	Audit externe	02-130-00-413	
2023-02-051	Cloison mobile édifice Évariste-Dubreuil	03-310-00-080	Subvention PRABAM
2023-03-064	Plans et devis gainage et colmatage	03-310-00-087	Règlement d'emprunt et subvention
2023-03-065	Plans et devis rue Rose-Yvonne-Bégin	03-310-00-074	Règlement d'emprunt
2023-03-066	Plans et devis piste cyclable	03-310-00-020	Règlement d'emprunt et subvention
2023-03-071	Entretien des lampes UV aux étangs aérés	02-414-01-521	
2023-03-076	Schémas de procédé Biodisques et étangs aérés	02-414-00-521 50% 02-414-01-521 50%	
2023-03-079	Remplacement des luminaires centre Paul-Lessard	02-701-20-522	Subvention PRABAM
2023-03-080	Surveillance des travaux Ruisseau Stacey	03-310-00-081	Règlement d'emprunt et subvention
2023-03-085	Bouton d'ouverture automatique édifice Évariste-Dubreuil	03-310-00-080	Subvention PRABAM
2023-04-096	Service professionnel en environnement dossier de la piste cyclable	03-310-00-020	Règlement d'emprunt et subvention
2023-04-101	Évaluation des terrains projet de la rue Darche et Dubé	03-310-00-070	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-11-254

8.1.14

CONTRIBUTION À LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT LES AMIS DES JEUX - ESTRIE :

CONSIDÉRANT QUE la 58^e Finale des Jeux du Québec se déroulera à Sherbrooke du 1^{er} au 9 mars 2024;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE le plan de visibilité argent permet de recevoir la liste de participants de la Municipalité et les résultats des performances des athlètes de la Municipalité pour une contribution de 250 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte de verser une contribution de 250 \$ à la campagne de financement Les amis des Jeux du Québec – Estrie.

Poste budgétaire : 02-190-02-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-11-255

8.1.15

AUTORISATION D'UNE DIRECTIVE DE CHANGEMENT DANS LE PROJET D'ASCENSEUR :

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux pour l'ajout d'un ascenseur au centre Paul-Lessard, l'entrepreneur a détecté la présence d'amiante à plusieurs endroits;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de démolition en présence d'amiante devront être réalisés par une entreprise spécialisée en enlèvement de l'amiante;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la directive de changement au montant de 25 719.75 \$ plus taxes pour des travaux de démolition en présence d'amiante par l'entreprise Solutions Coates inc.

Il est également résolu d'autoriser un montant de 2000.00 \$ plus taxes à l'architecte David Leslie pour la gestion et la surveillance des travaux de démolition en présence d'amiante.

Poste budgétaire : 03-310-00-033.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-11-256

8.1.16

ADOPTION DE LA POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER :

CONSIDÉRANT QUE la Loi 25 sur les nouvelles dispositions protégeant la vie privée des Québécois oblige les organisations à adopter des règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité d'Ascot Corner.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
2023-11-257

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.17

ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ÉVALUATION DE RENDEMENT DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION ET DE LA POLITIQUE D'ÉVALUATION DE RENDEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :

CONSIDÉRANT QUE la politique d'évaluation de rendement a pour objectifs :

- Appuyer le conseil municipal et la direction générale dans la mise en place d'un processus clair, efficace et détaillé afin d'évaluer le rendement de l'équipe de direction.
- Assurer une compréhension commune des rôles et responsabilités respectifs du conseil municipal, de la direction générale et de l'équipe de direction.
- Apprécier formellement la contribution de l'équipe de direction quant à la mission, à la vision, aux valeurs, aux orientations stratégiques et aux objectifs du conseil municipal.
- Reconnaître les résultats obtenus en lien avec les attentes significatives.
- Contribuer au développement des compétences et à l'épanouissement de l'équipe de direction.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte la politique d'évaluation du rendement de l'équipe de direction et la politique d'évaluation du rendement de la direction générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.18

2023-11-258

ACCORD AVEC PATRIMOINE CANADIEN DANS LE CADRE DU PROGRAMME LE CANADA EN FÊTE :

CONSIDÉRANT QUE pour signer un accord avec le gouvernement du Canada, les municipalités doivent au préalable obtenir l'autorisation du MAMH;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire obtenir une subvention dans le cadre du programme Le Canada en fête pour la fête nationale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal désire qu'un accord de subvention soit conclu entre la Municipalité et Patrimoine canadien dans le cadre du programme Le Canada en fête pour la réalisation de la fête nationale;

- La Municipalité demande l'autorisation au gouvernement du Québec pour pouvoir conclure l'accord de subvention;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Gabrielle Thériault, directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire est autorisée à conclure l'accord au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.19

2023-11-259

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES, RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière pour l'aménagement du parc Goddard;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité d'Ascot Corner autorise la présentation du projet d'aménagement du parc Goddard au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité d'Ascot Corner à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner désigne Jonathan Piché, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 704 EMPRUNT DE 476 000.00 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN SENTIER MULTIFONCTIONNEL :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Sylvie Boucher qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera un Règlement numéro 704 décrétant un emprunt au montant de 476 000.00 \$ pour la construction d'un sentier multifonctionnel entre la rue des Érables et la rue Boislard qui sera payée par une subvention et par les revenus généraux.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et greffier-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

10.1

2023-11-260

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 702 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 642 :

CONSIDÉRANT QUE le 2 octobre 2023, le second projet de règlement a été adopté sans modification au premier projet;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE suite à la publication des avis publics aux personnes intéressées annonçant la possibilité de faire une demande de soumission à l'approbation des personnes habiles à voter, la Municipalité n'a reçu aucune demande valide;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le règlement d'urbanisme portant le numéro suivant :

- Numéro 702 Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 642 ;

Ce règlement a pour objet d'établir les règles de zonage pour la Municipalité d'Ascot Corner;

Le règlement est disponible pour les citoyens lors de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-11-261

10.2

RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 705 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 911 :

CONSIDÉRANT QU'aucun avis de motion n'est requis pour l'adoption de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le règlement portant le numéro suivant :

- Numéro 705 Règlement 705 modifiant le règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911;

Ce règlement a pour objet de modifier le montant de la taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911;

Le règlement est disponible pour les citoyens lors de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

11.

VARIA AFFAIRE NOUVELLE

Aucune.

12.

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 44)

M. : Jacques Gourde :

- Le MTQ va refaire une partie du chemin ?
- Pour le point 8.1.17 qui va faire l'évaluation ?
- Le sentier multifonctionnel sera entre les rues des Érables et la rue Boislard ?

Mme : Maryse Labonté :

- Est-ce qu'il y a eu une demande de subvention faite pour les appareils extérieurs ?
- Bon mot pour l'agent aux communications.
- Je n'ai pas compris les travaux pour le chemin Galipeau.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

FIN DE LA 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 50.

2023-11-262

13.
LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **QUE** la séance ordinaire soit levée à **20 h 50.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : le lundi 4 décembre 2023 à 19 h 30

Prochaine séance extraordinaire : le lundi 11 décembre 2023 à 19h30
(Budget)

Prochaine séance extraordinaire : le lundi 11 décembre 2023 à 19h45
(Règlement de taxation)

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE